

Paris, 23 sept 2014

Faute d'accord social, La Poste n'est plus tenue de ne pas faire de plan social

Par AFP, publié le 23/09/2014 à 13:03, mis à jour à 13:03

Paris, 23 sept 2014 - Le nouvel accord social de La Poste n'ayant pu être validé, le groupe n'est plus tenu de respecter son engagement de ne pas faire de plan social d'ici 2020, a laissé entendre mardi la directrice des ressources humaines Sylvie François, tout en soulignant qu'un tel plan n'était pas à l'ordre du jour.

L'accord social a été signé par trois syndicats (CFDT, CFTC et CGC UNSA), mais ils ne totalisent pas les 30% voix de nécessaires pour permettre sa validation. Le texte, baptisé "*Un avenir pour chaque postier*", excluait noir sur blanc "*tout dispositif collectif de départ contraint*" au cours des cinq prochaines années au sein de l'entreprise qui emploie près de 240.000 personnes.

Interrogée lors d'une rencontre avec quelques journalistes sur ce que devenait cet engagement avec la non validation de l'accord, Mme François a répondu: "*Nous avons pris, à la demande des organisations syndicales, un engagement pour la durée du plan stratégique sur l'absence de plan de départs contraints*".

Mais, a-t-elle relevé, c'est "un engagement qui a été pris dans le cadre d'un accord" et "nos engagements ont une valeur forte, très forte". "Il n'y a pas de plan de départs contraints que nous allons lancer", a poursuivi la DRH, ajoutant toutefois... "Je vous parle d'aujourd'hui".

Les négociations sur l'accord avaient été lancées en mai, dans le cadre du plan stratégique à l'horizon 2020, avec l'objectif affiché d'aider le groupe à faire face aux "*mutations de grande ampleur*" que connaît le secteur et "*préserver sa santé économique*". L'accord, qui contenait des contreparties financières et misait sur la formation, a notamment achoppé sur la question des mobilités, le texte permettant d'accroître dans certaines zones la distance à laquelle pouvaient être mutés les postiers.

Pour la DRH, l'inquiétude exprimée par certains syndicats sur ce volet était infondée. "Il n'y a pas d'explication rationnelle à ce qui n'est pas raisonnable", a-t-elle estimé.

Après l'échec de l'accord, La Poste avait indiqué la semaine dernière qu'elle comptait toujours mettre en oeuvre un "*pacte social*".

La DRH a détaillé mardi les mesures prévues en matière de formation, assurant que La Poste allait y consacrer "*un investissement sans précédent*". "*Il y aura au minimum 80% des postiers formés chaque année*", contre 40 à 50% au cours des dernières années, a-t-elle indiqué.

Sur la durée du plan stratégique (2015-2020), le budget formation, à l'heure actuelle de 253 millions d'euros annuels, connaîtra une augmentation de 450 millions d'euros, a-t-elle précisé.

L'absence de plan social pour l'heure à La Poste n'empêche pas les effectifs de chuter, les départs n'étant pas tous remplacés. Le dernier bilan social faisait état de quelque **4.500 suppressions de postes en 2013**. Et depuis janvier dernier, **les effectifs ont encore diminué de plus de 5.000 postes**, l'entreprise invoquant notamment des départs plus nombreux qu'habituellement. Le président de La Poste Philippe Wahl a en outre prévenu en début d'année que le groupe mettrait un coup de frein aux embauches en 2015. Il y a eu 5.000 embauches par an en 2012, 2013 et 2014, un engagement qui aura bien été respecté à la fin de l'année, selon Mme François.

A chacun(e) de se faire sa propre opinion !!!